

CONCOURS PHOTO EXCEPTIONNEL

Dans le cadre de l'exposition

Le Double Je.

*Jacques Henri Lartigue,
peintre et photographe, 1915-1939*

Du 05 juin au 19 septembre 2010

Centre d'Art Jacques Henri Lartigue

31, Grande Rue
95290 L'Isle-Adam

Organisation:

*Club Photo
Jacques Henri
Lartigue*



EN COULEURS SUR SUPPORT 30x40

Thème 1/ : AU JARDIN

Thème 2/ : SOUVENIR DE MOMENTS HEUREUX

EN NOIR & BLANC SUR SUPPORT 30x40

Thème 3/ : AUTO PORTRAIT

Attention : 4 photos maximum par thème

Date limite de réception des photos
Le 17 mai 2010

Inauguration et remise des prix
Le 05 juin 2010 à 15 h
au
Centre d'Art Jacques Henri Lartigue
31, Grande Rue
95290 L'ISLE-ADAM

**ATTENTION : Les photos seront exposées
du 05 juin au 19 septembre 2010**

Renseignements :

01 34 70 62 61 ou 01 34 69 29 68
E-mail : club-jh-lartigue@orange.fr

Courriers et envois des photos :

Maison de l'Isle-Adam
Parc Manchez
2, rue de l'Abbé Breuil
95290 L'ISLE-ADAM

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2010

Article 1 : Tout photographe non professionnel affilié ou non à un club photo peut participer.

Article 2 : Les montages ne sont pas acceptés.

Article 3 : Les photos du format de votre choix devront impérativement être montées sur un support 30 x 40 rigide et léger (ex. carton) **avec accrochage non métallique** à 4 cm du bord supérieur.

Les photos seront montées avec passe-partout noir ou blanc.

Seront refusées les photos en mauvais état, sous verre, sous plastique, encadrées, ayant une inscription côté photo, ou non collées sur un support rigide. Il est OBLIGATOIRE de mentionner au dos des photos : le thème, le titre, les prénoms et nom de l'auteur. Les photos anonymes, au seul nom d'un club ou d'une association ne seront pas notées. Le bordereau d'inscription dûment rempli doit être joint aux photos expédiées.

Article 4 : Lors de la présentation aux jurys, l'anonymat de chaque auteur sera rigoureusement préservé. Les décisions des jurys seront sans appel. Les jurys se réservent le droit d'éliminer les photos les moins représentatives du thème ou celles dont la qualité technique serait jugée insuffisante.

Article 5 : Il appartiendra aux participants de s'assurer qu'ils ont "la paternité de l'image" des photos qu'ils présentent à ce concours, et qu'elles ne sont pas susceptibles de donner lieu à réclamation en dommage et intérêt. L'exposition d'un portrait d'une personne est soumise à son autorisation, les organisateurs du concours ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'éventuels litiges.

Article 6 : Les organisateurs prendront le plus grand soin des épreuves confiées, cependant ils déclinent toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables, si, pour des raisons de force majeure ou indépendante de leur volonté l'exposition était annulée.

Article 7: Les Prix ne sont pas cumulables (sauf pour le prix du Musée), c'est celui attribué à la meilleure photo dans le même thème qui sera retenu. Les exposants primés par les jurys en seront informés avant la remise des prix. Ceux-ci leurs seront expédiés avec les photos s'ils ne peuvent se déplacer.

Seront attribués :

- Le Grand Prix J.H. Lartigue
- Le Grand Prix Noir & Blanc
- Le Prix de la Ville de l'Isle Adam
- Les photos des thèmes seront classées, les 1^{ère}, 2^{ème} et éventuellement 3^{ème} recevront un diplôme correspondant à leur classement.
- Le Prix du Musée sera décerné par un jury constitué de représentants du Musée et pourra être cumulable avec l'un des autres prix.
- Les " Prix du Publics " sont décernés selon le vote des visiteurs (enfants, ou adultes) parmi les photos non primées. Le vote s'arrêtera le 12 septembre à 18 h.. Les résultats seront connus la semaine suivante, affichés au Centre d'Art pour les Journées du Patrimoine le 18 et 19 septembre et paraîtront dans la presse régionale.

Article 8: Les envois se font sous la responsabilité des participants. S'ils désirent que leurs photos leurs soient réexpédiées ils doivent IMPÉRATIVEMENT joindre à leur envoi, et non par lettre séparée, un chèque du montant exact des frais de réexpédition libellé à l'ordre du Club Jacques Henri Lartigue. Les emballages doivent être prévus pour le renvoi.

Nous vous conseillons vivement pour éviter la perte des photos l'envoi en colissimo.

Attention : En raison de la durée de l'exposition les photos ne seront renvoyées que fin septembre. Les photos non réclamées dans les trois mois après l'exposition seront détruites.

Article 9: Toutes les photos exposées peuvent être dupliquées ou reproduites, dans un but non commercial, par les organisateurs qui se réservent le droit d'exposition.

Article 10 : Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation de la totalité de ce règlement.

**Attention : les envois devront impérativement parvenir
avant le 17 mai 2010 à l'adresse suivante :**

**Maison de l'Isle-Adam
Parc Manchez
2, rue de l'Abbé Breuil
95290 L'ISLE-ADAM**